



Département de la Haute-Garonne

Mairie de

GOURDAN-POLIGNAN

Nombre de Membres :

en exercice 16
présents 14
votants 12
(M. SAULNERON s'étant
retiré)

OBJET :

Examen et vote du
compte administratif
2025 du CCAS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 031-213102247-20260521-CCAS_2026_01_02-BF

S'LO

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL n° 2026-01-02

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai, à 18 heures

Le Conseil d'administration du centre communal d'action social de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RENAUD Annie.

Présents : M. SAULNERON Patrick, Mme BRESSOLE Corinne, Mr CAPELLE Pascal, Mme CAPOT Marie Georges, Mr CORNIBERT Yves, Mme DELTOUR Danièle, MR DESERT LACAY Thierry, Mme DUPLAN Manon, Mme ECHEVARNE Anne Marie, Mme FAVAREL Marie France, Mr FRATUS Christian, Mme RENAUD Annie, Mme SAULNERON Odette, Mr SERVAT Thierry,

Absents excusés : Mme TARISSAN Martine

Absente non excusée : Mme WILLAUMEZ Catherine

Vu les articles L. 2121-14 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que Mme Annie RENAUD a été élue pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Patrick SAULNERON, Président, s'est retiré et a quitté la salle pour le vote des comptes administratifs,

Considérant la présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Considérant la présentation du compte administratif suivant :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		821.98		1 288,45		2 110,43
Opérations de l'exercice	9 570.74	11 000.00	0	0	9 570.74	11 000,00
Totaux	9 570.74	11 821.98	0	1 288,45	9 570.74	13 110,43
Résultat de clôture		2 251.24		1 288,45		2 110,43
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	9 570.74	11 821.98	0	1 288,45	9 570.74	13 110,43
Résultats		2 251.24		1 288,45		3 539,69

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 031-213102247-20260521-CCAS_2026_01_02-BF

S'LO

S'étant fait présenter les comptes administratifs et après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité :

- donne acte, au Président, de la présentation faite des comptes administratifs,
- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

La Présidente de séance



Annie RENAUD

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>